

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 563**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 août 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 563 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000\$
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 4 novembre 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 9 NOVEMBRE 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
